

**VIRTUAVIA SARL**

SARL au capital de 50 000 EUR
2 rue Marcel Benoit - 38000 Grenoble - France SIRET 428 797 450 00023
SIREN 428 797 450
RCS Grenoble 428 797 450
APE/NAF 6201Z
TVA : FR90428797450
Tél. : +33 4 58 00 15 74
contact@virtuavia.com

DEVIS TYPE 2026

ENSEMBLE PORTATIF D'ALERTE - EPA

N° DEVIS	
DATE	
VALIDITÉ	ANNEE EN COURS - 2026
ÉCHÉANCE	paiement à 30 jours

COORDONNÉES CLIENT / ACHETEUR**LIVRAISON / COMMANDE**

Prénom / NOM	
Fonction / Service	
Collectivité / Société	
Adresse - ligne 1	
Adresse - ligne 2	
Code postal / Ville	
Pays	FRANCE
Téléphone	
Téléphone mobile	
E-mail	
SIRET / Identifiant	

Adresse physique	
Complément adresse	
Code postal / Ville	
Pays	FRANCE
Réceptionnaire	
Mobile réceptionnaire	
E-mail réceptionnaire	
N° bon de commande	
Référence interne	
Instructions livraison	

DÉSIGNATION ET PRIX

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QTÉ	PU HT	MONTANT HT
EPA	Ensemble Portatif d'Alerte (EPA) - version à choisir ci-dessous	1	1 250,00 EUR	1 250,00 EUR
EXP	Frais de livraison - France métropolitaine	1	20,00 EUR	20,00 EUR

VERSION À CHOISIR

- ☐ EPA Bleu SNA - Bleu / ÉCLAT / SNA - réf. 28874 - Mairies / collectivités / PCS
- ☐ EPA Orange SNA - Orange / ÉCLAT / SNA - réf. 27780 - Mairies / collectivités / campings
- ☐ EPA Bleu Police - Bleu / ROTATIF / POLICE - réf. 28648 - Police municipale / services autorisés
- ☐ EPA Orange rotatif SNA - Orange / ROTATIF / SNA - réf. 31217 - Mairies / collectivités / campings

Voir Annexe 1 pour le détail des usages.

TOTAL HT	1 270,00 EUR
TVA 20 %	254,00 EUR
TOTAL TTC	1 524,00 EUR

CONDITIONS : Total : 1 270,00 EUR HT livré en France métropolitaine. Paiement à 30 jours réception des marchandises et de la facture par virement / mandat administratif.

ACCEPTATION DU DEVIS

Nom / Prénom du signataire : Fonction / qualité : Date : ____ / ____ / ____	N° bon de commande : Mention « Bon pour accord » :
SIGNATURE	CACHET DE LA COLLECTIVITÉ / SOCIÉTÉ

Quatre configurations pour différents usages

L'EPA est un système mobile destiné aux collectivités disposant d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ainsi qu'aux autres structures devant pouvoir informer rapidement une population en cas de danger. Les quatre versions se distinguent par la couleur du GyroLED, le mode de clignotement et la sirène / tonalité.



EPA BLEU SNA

Réf. 28874

Couleur	Bleu
Mode	ÉCLAT
Sirène	SNA
Usage principal	Mairies / collectivités / PCS

Configuration d'alerte pour les communes et collectivités : signalisation bleue à éclats et sirène SNA pour l'information mobile de la population.



EPA ORANGE SNA

Réf. 27780

Couleur	Orange
Mode	ÉCLAT
Sirène	SNA
Usage principal	Mairies / collectivités / campings

Configuration polyvalente pour les collectivités et les campings : signalisation orange à éclats et sirène SNA, adaptée à l'alerte mobile des occupants et de la population.



EPA BLEU POLICE

Réf. 28648

Couleur	Bleu
Mode	ROTATIF
Sirène	POLICE
Usage principal	Police municipale / services autorisés

Configuration avec signalisation bleue rotative et sirène POLICE, destinée aux services disposant des autorisations d'usage correspondantes.



EPA ORANGE ROTATIF SNA

Réf. 31217

Couleur	Orange
Mode	ROTATIF
Sirène	SNA
Usage principal	Mairies / collectivités / campings

Configuration orange rotative avec tonalité SNA, pour les collectivités et campings recherchant un signal lumineux rotatif tout en conservant la tonalité SNA.

Important : le choix d'un feu bleu et/ou d'une tonalité réglementée doit correspondre aux droits d'usage du véhicule et du service acquéreur.

Comment choisir la bonne configuration ?

- Bleu SNA (28874) : pour une commune ou collectivité recherchant une alerte mobile avec signalisation bleue à éclats et sirène SNA.
- Orange SNA (27780) : pour mairies, collectivités et campings avec signalisation orange à éclats et sirène SNA.
- Bleu Police (28648) : réservé aux usages autorisés, avec signalisation bleue rotative et sirène POLICE.
- Orange rotatif SNA (31217) : pour mairies, collectivités et campings souhaitant une signalisation orange rotative associée à la sirène SNA.
- Dans tous les cas, l'EPA conserve le même principe : valise compacte, haut-parleur magnétique, boîtier de commande avec microphone, alimentation véhicule et diffusion de messages en direct ou pré-enregistrés.

Ensemble Portatif d'Alerte EPA

Un système mobile qui alerte et informe la population en toute simplicité, sans installation complexe ni coût d'installation sur le véhicule.



Une valise compacte, prête à déployer

- Mallette de rangement et d'interconnexion avec fermeture.
- GyroLED bleu ou orange selon version.
- Mode lumineux ÉCLAT ou ROTATIF selon version.
- Sirène / tonalité SNA ou POLICE selon version.
- Haut-parleur à fixation magnétique.
- Boîtier de commande avec microphone intégré.
- Carte Micro SD pour jusqu'à 3 messages vocaux.
- Cordons spirales extensibles et alimentation sur prise allume-cigare.

Fonctionnalités avancées

SPA NANO / Public Address	Messages via SPA NANO et diffusion directe Public Address depuis le microphone.
3 messages sur carte SD	Jusqu'à 3 messages pré-enregistrés sur carte SD.
Tonalité 1 - SNA	Signal National d'Alerte - non modifiable.
Tonalité 2 - Fin SNA	Fin du Signal National d'Alerte - non modifiable.
Tonalité 3 - BEEP	Tonalité modifiable, à préciser à la commande.
Tonalité 4	Quatrième tonalité possible, à définir à la commande.
Mobilité	Mise en œuvre rapide sur véhicule, sans installation permanente.

Avantages opérationnels

MOBILE

Déploiement rapide d'un véhicule à l'autre.

COMPLET

Alerte sonore, signalisation lumineuse et message vocal.

SANS INSTALLATION

Pas d'intégration permanente à réaliser sur le véhicule.

3 MESSAGES

Scénarios pré-enregistrés disponibles sur carte SD.

PUBLIC ADDRESS

Possibilité de parler directement à la population.

R65

Homologation lumineuse R65 selon configuration.

Caractéristiques techniques

CARACTÉRISTIQUE	DÉTAIL
Tension de fonctionnement	10 - 30 VDC (compatible véhicules 12 V / 24 V)
Consommation	6 A maximum sous 12 V / 3 A sous 24 V
Protection alimentation	Fusible 10 A sur le connecteur allume-cigare
Couleur des LED	Orange ou Bleu
Mode de clignotement	ÉCLAT ou ROTATIF selon version
Sirène / tonalité	SNA ou POLICE selon version
Puissance sonore	112 dB
Cordons spirales	0,5 m repliés / jusqu'à 3 m déployés
Alimentation véhicule	Prise allume-cigare avec commande Marche / Arrêt
Fixation	Haut-parleur à fixation magnétique
Dimensions valise	320 x 230 x 155 mm
Poids valise équipée	4,10 kg
Dimensions haut-parleur	180 x 130 x 210 mm
Poids haut-parleur magnétique	1,14 kg
Homologation lumineuse	R65 selon configuration
Messages	Jusqu'à 3 messages vocaux enregistrés sur carte Micro SD
Diffusion directe	Public Address via microphone intégré
Mise en veille / arrêt	Arrêt automatique après 3 heures d'inactivité

BOÎTIER DE COMMANDE / MICROPHONE



Boîtier de commande / microphone intégré

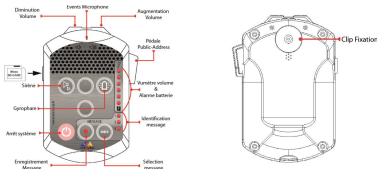


Schéma des commandes et fixation

Fonctions de diffusion et d'alerte

- Réglage du volume sonore.
- Sélection et diffusion des 3 messages enregistrés.
- Enregistrement des messages via le microphone sur carte Micro SD.
- Diffusion directe de la voix via Public Address.
- Commande du GyroLED et de la sirène selon configuration.
- Tonalités SNA et Fin SNA non modifiables.
- BEEP et tonalité 4 configurables à la commande.
- Voyants d'identification des messages.
- Indicateurs de volume / batterie.
- Arrêt automatique après 3 heures d'inactivité.

Une solution mobile pour les situations d'alerte

Collectivités et Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'EPA est adapté aux communes et collectivités qui souhaitent disposer d'un moyen mobile d'alerte et d'information de la population dans le cadre de leur organisation de sauvegarde. Il permet une diffusion sonore, lumineuse et vocale depuis un véhicule sans installation permanente.

Campings

Pour les campings, deux configurations orange sont proposées : Orange SNA réf. 27780 - ÉCLAT / SNA, et Orange rotatif SNA réf. 31217 - ROTATIF / SNA. Elles permettent d'avertir les occupants et de diffuser des consignes vocales en cas d'alerte ou de menace imminente.

Police municipale / version Police

La version Bleu rotatif / sirène POLICE (réf. 28648) est destinée à la Police municipale et aux services autorisés. Son utilisation doit rester conforme aux droits d'usage applicables au service et au véhicule.

Cadre réglementaire actuel - collectivités / PCS

Article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure : le Plan Communal de Sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et organise les mesures d'accompagnement et de soutien de la population. La mise en œuvre des mesures de sauvegarde relève du maire sur le territoire de la commune.

Article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales : la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ; elle comprend notamment le soin de prévenir et de faire cesser les accidents et fléaux calamiteux et de pourvoir d'urgence aux mesures d'assistance et de secours.

Cadre réglementaire actuel - campings

Article R.125-17 du Code de l'environnement : les prescriptions en matière d'alerte doivent prévoir notamment l'installation de dispositifs destinés, en cas d'alerte ou de menace imminente, à avertir les occupants du terrain, ainsi que les conditions d'entretien de ces dispositifs.

Commande

Bon de commande	À envoyer à contact@virtuavia.com
Paieement collectivités	30 jours réception marchandises et facture - virement / mandat administratif
Livraison	Adresse PHYSIQUE complète requise (pas de CS ni de BP)
Réceptionnaire	Prénom, NOM, téléphone mobile et e-mail de la personne qui réceptionne le matériel
Prix du devis type	1 250,00 EUR HT + 20,00 EUR HT de transport France métropolitaine = 1 270,00 EUR HT

Références produit

VERSION	RÉFÉRENCE	COULEUR	MODE	SIRÈNE	USAGE PRINCIPAL
EPA Bleu SNA	28874	Bleu	ÉCLAT	SNA	Mairies / collectivités / PCS
EPA Orange SNA	27780	Orange	ÉCLAT	SNA	Mairies / collectivités / campings
EPA Bleu Police	28648	Bleu	ROTATIF	POLICE	Police municipale / services autorisés
EPA Orange rotatif SNA	31217	Orange	ROTATIF	SNA	Mairies / collectivités / campings

Les configurations et caractéristiques indiquées dans ce devis type doivent être confirmées lors de la commande. Les usages des dispositifs bleus et des tonalités réglementées restent soumis aux autorisations applicables.

EPA

Ensemble Portatif d'Alerte



Alertez la population !

L'EPA est un produit développé pour les collectivités ayant un PCS (Plan communal de sauvegarde).

Il s'agit d'un système simple et mobile qui permet d'informer la population d'un danger.

L'EPA comprend un gyrophare bleu ou orange, rotatif ou à éclats, une sirène de forte puissance et un système d'enregistrement et diffusion de messages avec un SPA NANO.

Il est léger, simple et rapide à mettre en œuvre sur tout type de véhicules : aucun coût d'installation !

Désignation	Mode	Tonalité	Code
EPA bleu	A éclats	SNA	28874
	Rotatif	Police	28648
EPA orange	A éclats	SNA	27780
	Rotatif	SNA	31217



EPA

Ensemble Portatif d'Alerte

Caractéristiques techniques

- Ensemble dans une valise de taille réduite hxl en mm (320x230x155)
- HP avec fixation magnétique, de petite dimension : hxl en mm (180x130x210) avec cordon spiralé (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Prise allume cigare avec bouton de commande
- Cordon spiralé avec prise allume cigare : longueur (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Boîtier de commande avec microphone intégré
 - Réglage du volume sonore
 - Cordon spiralé
 - Possibilité d'enregistrer jusqu'à 3 messages sur la carte SD
 - Gyroled bleu ou orange, rotatif ou à éclats R65
- Tonalités : **Police** ou **SNA** Signal National d'Alerte (DÉCRET N° 2005-1269 du 12 octobre 2005)
- Système de diffusion de message Public Address. Il s'agit de la même technologie que celle utilisée dans les rampes Mercura.
- Alimentation 12 ou 24 V

GARANTIE
3 ANS

Réglementation

La commune doit être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population. Ces dispositions comprennent notamment différents moyens d'alerte, comme les Ensembles Mobiles d'Alerte*.

***Un Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** est un véhicule sonorisé permettant la diffusion d'un message ou d'un son (sirène) de manière mobile

(Source: Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles - Guide pour l'élaboration du PCS)

Législation en vigueur :

- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile - art.3

- Code Général des Collectivités Territoriales - art. L. 2212-2 :

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment **le soin de prévenir**, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux.

EPA

Ensemble Portatif d'Alerte



Alertez les résidents de votre camping !

L'EPA, Ensemble Portatif d'Alerte, est un système simple et mobile qui permet d'informer la population d'un danger.

L'EPA comprend un gyrophare orange à éclats, une sirène de forte puissance et un système d'enregistrement et diffusion de messages avec un SPA NANO.

Il est léger, simple et rapide à mettre en œuvre sur tout type de véhicules : aucun coût d'installation !

Désignation	Code
Ensemble Portatif d'Alerte	27780



EPA

Ensemble Portatif d'Alerte

Caractéristiques techniques

- Ensemble dans une valise de taille réduite hxLxl en mm (320x230x155)
- HP avec fixation magnétique, de petite dimension : hxLxl en mm (180x130x210) avec cordon spiralé (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Prise allume cigare avec bouton de commande
- Cordon spiralé avec prise allume cigare : longueur (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Boîtier de commande avec microphone intégré
 - Réglage du volume sonore
 - Cordon spiralé
 - Possibilité d'enregistrer jusqu'à 3 messages sur la carte SD
 - Gyroled orange à éclats R65
- Tonalité légale d'alerte : SNA Signal National d'Alerte (DÉCRET N° 2005-1269 du 12 octobre 2005)
- Système de diffusion de message Public address. Il s'agit de la même technologie que celle utilisée dans les rampes Mercura
- Alimentation 12 ou 24 V

GARANTIE
3 ANS

Réglementation

Les responsables de campings doivent être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer leurs clients en cas de danger ou de menace.

Ces dispositions comprennent notamment différents moyens d'alerte, comme les Ensembles Mobiles d'Alerte*.

***Un Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** est un dispositif permettant la diffusion d'un message ou d'un son (sirène) de manière mobile

(Source: Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles - Guide pour l'élaboration du PCS)

Législation en vigueur :

- Code de l'Environnement, version consolidée du 28 février 2015 - Art. R125-17 :

Les prescriptions en matière d'alerte mentionnées à l'article R125-15 doivent prévoir notamment :
- l'installation de **dispositifs destinés en cas d'alerte ou de menace imminente, à avertir** les occupants du terrain et les conditions d'entretien de ces dispositifs.